

QUEBEC.

SAMEDI, 24 AOUT 1867.

Elections de Québec.

DIVISION-OUEST.

Les élections pour les deux Chambres ont été faites par acclamation dans la division-Ouest.

M. McGreevey a été élu par acclamation député à la Chambre des Communes.

M. John Hearn a été nommé également à l'unanimité député à la législature locale.

DIVISION-EST.

L'élection de la division-Est s'est déroulée par un odieux attentat aux libertés populaires et à la majesté des lois.

Si de pareils actes sont tolérés, la constitution anglaise n'est plus qu'un vain mot et le régime de la Confédération inaugure le règne de la force brutale et de la tyrannie.

Nous n'avons le temps aujourd'hui que de résumer les faits; nous y reviendrons lundi et nous féliciterons comme elle le mérite, la conduite partielle de l'officier-rapporteur, M. C. N. Montzambert, et de ceux dont il a été le docile instrument.

M. P. V. Valin étant malade, il était bien connu qu'il ne serait pas présent. Ses amis devaient se contenter de demander un poll, sans faire aucune autre démonstration.

M. Jacques Marcotte remit entre les mains de l'officier-rapporteur une motion tendant à faire nommer M. P. V. Valin député aux Communes, et en même temps une demande de la part de M. Valin, de faire produire le titre de qualification de M. Huot.

Assitôt que M. Marcotte eut remis ces documents à l'officier-rapporteur, il fut enlevé par une bande de fiers-à-bras et emporté loin du husting.

M. P. G. Huot fut proposé comme candidat pour la Chambre des Communes.

Des cris de un poll! un poll! Valin! Valin! se firent entendre.

Néanmoins l'officier-rapporteur proclama M. P. G. Huot élu député à la Chambre des Communes.

M. le Dr. Rousseau, candidat pour la Chambre locale, était à côté de M. Montzambert et ne put obtenir justice non plus.

M. J. P. Rhéaume fut proclamé député à la Chambre locale.

Ce sont là les faits tels qu'ils se sont passés. Nous laissons à nos lecteurs le soin de les apprécier.

DIVISION-CENTRE.

L'assemblée était fort nombreuse et les amis du Dr. Blanchet y étaient en majorité.

Ce matin, les électeurs favorables à la séparation des mandats, voyant l'obstination de M. Simard à se porter candidat pour les deux chambres, avaient résolu de lui amener un adversaire pour les Communes. Ils avaient jeté les yeux sur un de nos concitoyens les plus estimés, M. Pierre Garneau.

Avant l'ouverture des délibérations, M. Pierre Garneau alla trouver loyalement M. Simard et lui déclara que s'il renonçait au mandat à la Chambre locale, il ne se présenterait pas pour les Communes.

M. Simard refusa tout arrangement, disant qu'il se déshonorait s'il abandonnait une des deux candidatures.

L'officier-rapporteur, M. le Dr. Lemieux, ayant rempli les formalités d'usage, MM. Pierre Garneau et G. H. Simard furent proposés comme candidats pour la Chambre des Communes, et M. le Dr. Blanchet et M. G. H. Simard pour la Chambre locale.

M. Pierre Garneau expliqua à l'assemblée les circonstances qui l'avaient amené à se laisser proposer.

M. Simard voulut à tout prix que M. le Dr. Blanchet parlât avant lui, se basant sur un usage fort peu établi.

M. le Dr. Blanchet posa sa candidature en termes francs et sincères.

"J'accepte, dit-il, la Confédération et je crois que le devoir de tout bon représentant est d'aider à son fonctionnement. Je donnerai donc dans la chambre locale un appui indépendant au ministère et je le jugerai par ses mesures."

M. Simard lui succéda et il fut bientôt évident qu'il ne parlait que pour tuer le temps. Les amis de M. Dr. Blanchet, devant cette tactique de mauvaise foi, commencèrent à s'impatisser et appelèrent M. Fabre.

M. Fabre vint déclarer que le premier principe à sauvegarder, c'était la liberté de discussion, et que par conséquent il fallait que M. Simard fût écouté jusqu'au bout. Il ajouta qu'en échange de ce bon procédé, il était du devoir de M. Simard de ne pas prolonger par parti-pris sa harangue.

M. Simard accepta la liberté qu'on lui accordait, sans paraître se soucier le moins du monde d'en user avec convenance et discrétion.

Convaincu que M. Simard parlerait indéfiniment et voulant éviter tout risque de désordre, les partisans du Dr. Blanchet quittèrent le terrain et allèrent en grand nombre (la majorité de l'assemblée) reconduire leur candidat.

Nouvelles Electorales.

La nomination des candidats à ce lieu hier, aux Trois-Rivières, M. C. B. de Niverville, a été proposée pour les Communes par M. D. G. Labarre, N. P., secondé par M. L. E. Gervais, J. P. M. C. B. Genest, avocat, a été proposé, aussi pour les communes, par M. Turner, secondé par M. Latreille.

Les candidats à la chambre locale

sont: M. Sévère Dumoulin, maire de la ville, proposé par M. Broster, secondé par M. Gaudet et autres, M. de Niverville, proposé par M. Labarre, secondé par M. Gervais. La votation aura lieu les 30 et 31 Août.

Dans le comté de Prescott, la nomination a eu lieu hier. Les candidats à la Chambre des Communes sont MM. Higginson et Hagar; pour l'assemblée législative, l'Hon. M. McGee et M. Boyd.

La nomination, dans le comté de Huntingdon, a eu lieu jeudi, à midi. Les candidats sur les rangs sont l'Hon John Rose et M. Kerr, tous deux avocats, de Montréal.

Les candidats conservateurs, dans le comté de Shefford sont MM. Parmelee et Bessette. Les candidats libéraux, l'Hon M. Huntington et M. Lafontaine, de Roxton.

Hier a eu lieu la nomination à Sherbrooke. L'Hon M. Galt a été élu par acclamation à la chambre des Communes. MM. Robertson et Heneker se disputent le mandat à la chambre locale.

Comté de Montmagny.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de St. Thomas la note suivante:

L'hon. M. Beaubien et L. H. Blais, écrivain, viennent d'être élus par acclamation, le premier pour la chambre fédérale et le second pour la chambre locale.

A cinq heures, Mgr. l'Archevêque de Québec était dans la dernière phase de l'agonie.

L'exécution de Maximilien.

RAPPORT DU MINISTRE BELGE AU MEXIQUE.

Le gouvernement belge a reçu et livré à la publicité le rapport du chargé d'affaires de Belgique à Mexico, M. Hoorickx, sur le jugement et l'exécution de l'empereur Maximilien. Bien que cette déplorable histoire ait perdu de son actualité, on ne lira sans intérêt le récit de M. Hoorickx qui est, en somme, le seul compte-rendu officiel que nous connaissions de la captivité de Maximilien.

Voici les principaux passages de ce document:

"Appelé à Queretaro par l'infortuné prince, j'ai dû me déguiser pour sortir de Mexico.

"Après avoir mis trois jours et trois nuits à franchir les soixante lieues qui séparent Mexico de Queretaro, en proie à la plus pénible anxiété, il me fut permis, le 5 juin, de pénétrer dans la prison des Capuchins où, dans une cellule de seize pieds carrés, l'empereur était couché sur son lit, gardé à vue par des soldats. Une dysenterie sanguinolente et une maladie de foie du caractère le plus grave, épuisaient ses forces et semblaient vouloir lutter avec les hommes pour enlever à la terre cette existence si sereine et si calme dans le malheur.

S. M. me reçut avec les marques de la plus grande satisfaction et de la plus vive gratitude. Depuis vingt jours que durait sa détention, pas un cœur ami n'avait pu venir à son appel, lorsqu'enfin le baron Magnus et moi, accompagnés de ses deux défenseurs, nous sommes arrivés. Le baron de Lago, chargé d'affaires d'Italie, nous suivait de près. Le ministre de France, n'ayant pu quitter Mexico, malgré tous ses efforts, avait chargé M. Forest, consul de France à Mazatlan, de se rendre également à Queretaro et de faire tout ce qui était humainement possible pour sauver l'empereur.

"Je n'exprimerai pas l'émotion que je ressentis en voyant la tranquillité et la résignation de Sa Majesté, qui causa avec moi, comme autrefois dans le palais de Mexico. Ce premier entretien dura environ deux heures. "J'ai été trahi, trompé et volé," me répéta à plusieurs reprises l'empereur, d'un ton plein de tristesse, mais qui ne contenait aucun reproche, "et enfin j'ai été vendu pour onze réaux," faisant allusion à la trahison qui avait livré la ville où l'empereur lutta héroïquement depuis deux mois avec six mille hommes. Sa Majesté répéta ensuite en souriant ces paroles du roi-chevalier: "Tout est perdu, fors l'honneur." Elle parla aussi beaucoup de l'Europe, de sa famille, du roi, de la reine des Belges et du comté de Flandre.

"Je n'ose pas écrire à ma mère et à l'impératrice, disait-il, de crainte de faire de la peine à ces deux êtres si chers qui ne m'en ont jamais fait; et puis ce serait cruel de les jeter dans des perplexités; mon confesseur, du reste leur a écrit pour les préparer."

"Pendant tout cet entretien, l'empereur me prenait fréquemment la main entre les siennes et me témoignait sa reconnaissance d'être venu près de lui.

"Comme par un surcroît de précaution, on lui avait, ce jour-là, enlevé son médecin et son aide-de-camp.

"Je lui offris de partager sa captivité, si on me le permettait, pour le soigner. Il m'en remercia affectueusement, disant qu'il avait une demi-assurance que son médecin lui serait rendu et que je pouvais lui être plus utile au dehors."

"Durant l'espace de dix jours, je me rendis chaque jour aux Capuchins et passai chaque fois plusieurs heures avec Sa Majesté. M. de Lago, Cortopassi et moi, nous nous succédions dans nos visites afin de tromper la solitude de l'auguste prisonnier. M. de Magnus ayant reçu l'autorisation d'aller à San Luis auprès de Juárez, ne resta que trois jours à Queretaro, et M. Forest, malgré le désir de l'empereur, n'obtint qu'une seule fois du général Escobedo la permission de lui rendre visite."

"Tout le reste de notre temps était occupé en efforts pour sauver la vie du malheureux empereur. Des courriers étaient expédiés à tous les généraux libéraux que nous supposions pouvoir écouter la voix de l'humanité; nous discutions de la défense avec les avocats, tandis qu'à San Luis deux des défenseurs, deux illustrations du parti libéral, D. Mariano Riva-Palacios et D. Martinez de la Torre, agissaient avec M. de Magnus auprès du gouvernement suprême."

"M. Dano m'avait remis un grand nombre de lettres pour tous les libéraux auxquels il avait été utile pendant l'intervention et dont plusieurs même lui devaient la vie. Dans la faiblesse position où les circonstances plaçaient le ministre de France, il se donnait tout le mal possible pour nous secourir. L'empereur, qui l'apprêta, me chargea à plusieurs reprises: de l'en remercier chaleureusement en son nom.

"Le 14 juin, peu d'heures avant le prononcé du jugement, au moment où MM. de Lago, Cortopassi, Forest et moi, nous nous rendions au

tribunal, un colonel nous arrêta dans la rue et nous conduisit chez le général commandant l'Etat de Queretaro, qui nous signa que nous avions deux heures pour quitter la ville. Le colonel nous remit ensuite nos passeports en ajoutant "que s'il nous prenait envie de revenir, nous serions fusillés." Aucune raison de ce genre ne nous fut donnée; nous ne pûmes nous expliquer que par une ombrageuse méfiance de l'autorité. Il nous fallut nous rendre à la somnation, et le cœur navré de tristesse, abandonner à une cruelle solitude l'infortuné captif, et le quitter sans pouvoir lui dire un dernier adieu.

"Arrivés au camp du général Porfirio Diaz, nous reçûmes un dernier mot de l'auguste prisonnier, qui nous annonçait la mort de l'impératrice (dont le bruit avait, en effet, été répandu.) et nous adressait ses remerciements en même temps que ses derniers vœux. Nous voulûmes, cependant, tenter encore un effort auprès des chefs de l'armée d'Orient, pour leur faire appuyer un recours en grâce, transmis à San Luis par les défenseurs de l'empereur.

Déjà des pétitions de ce genre avaient été adressées à Juárez, entre autres par les artisans de San Luis et par les veuves qui avaient perdu leur mari dans la lutte contre l'empire. Tout fut inutile.

"Le 19, dans l'après-midi, la fatale nouvelle nous parvint. Ce même jour, à 6 heures 40 minutes du matin, l'empereur avait été passé par les armes avec les généraux Miramon et Méjia."

CORRESPONDANCES.

Comté de Kamouraska.

Monsieur le Rédacteur, La lutte électorale dans notre comté, qui promettrait de se continuer paisiblement et légalement, vient de prendre un caractère des plus alarmants par suite de menées illégales et de machinations dont un certain officier public s'est fait l'actif instrument.

Notre comté consentait que M. Chapias fût élu sans opposition à la Chambre fédérale pour plusieurs raisons et, entre autres, pour suivre la pratique généralement adoptée en Angleterre vis-à-vis des membres de l'Exécutif dans leurs élections, mais en même temps, une majorité certaine devait assurer l'élection de M. Pelletier contre M. Chapias au Parlement Local.

Les partis avaient compté leurs forces et, de l'aveu général, l'élection locale devait être faite en faveur de M. Pelletier; mais voilà que l'officier-rapporteur, par sa proclamation affichée n'importe dans les localités les plus intéressées, supprime trois Polls: St. Paschal, St. Pacôme et Notre Dame du Portage, où M. Pelletier avait des majorités écrasantes et cela, sous le prétexte qu'il n'y a pas de listes électorales pour ces paroisses. Voici les faits en ce qui concerne ces listes électorales.—En 1860, elles servirent à l'élection de Grandville et depuis cette époque, elles servirent deux fois, notamment en 1863 pour les élections du Comté. Ces listes pour ces trois Polls comme celles des autres Paroisses du comté sont entre les mains de l'Officier Rapporteur actuel qui les a fait servir aux deux dernières élections de M. Chapias. Aujourd'hui cet officier public les ignore et enlève du coup les droits de franchise à plus d'un tiers des électeurs de notre Comté: Pour quelle raison le fait-il? Nous laissons aux lecteurs en juger eux-mêmes.—Questionné sur ses raisons, voici les motifs donnés par l'officier-rapporteur pour justifier sa conduite: "Que ces listes ne sont que de vraies copies des listes originales faites par les municipalités de St. Paschal, St. Pacôme et Notre Dame du Portage et que, quoiqu'elles soient certifiées et attestées, elles ne sont pas des doubles."

Elles furent des doubles pour les Elections antérieures tenues par le même officier lorsque M. Chapias avait la chance d'être élu et aujourd'hui qu'il est certain d'une défaite, elles cessent d'avoir le même caractère. M. Pelletier, au moyen de ces listes, aurait eu à St. Paschal au delà de 400 voix de majorité, à St. Pacôme au moins 100 voix, quant à Notre Dame du Portage, sa majorité eût été faible.

Voyant la suppression de ces Polls, quelques personnes ont cru de leur devoir d'aller rencontrer l'officier-rapporteur et n'ont pu obtenir aucune réponse satisfaisante. Elles lui ont observé que dans le cas même où il y aurait irrégularité dans la forme de ces listes, il ne lui appartiendrait pas d'en décider, en enlevant aux Electeurs un droit aussi sacré; mais que l'Assemblée législative seule avait le droit de le faire, qu'elle était le tribunal suprême, et n'était pas généralement disposée à enlever légèrement aux Electeurs un droit qu'elle leur a concédé et qui est la sauvegarde de la Constitution et de leurs intérêts; que dans un cas de doute il était mieux de décider en faveur des Electeurs dans ce cas les listes seraient trouvées suffisantes par l'Assemblée législative; que dans le cas contraire le tribunal aurait un moyen immédiat d'y remédier en faisant retrancher de ces listes celles qui seraient nulles; mais aucune argumentation n'a pu trouver sa raison devant une détermination préconçue d'empêcher M. Chapias de subir une défaite électorale. (Mais il doit à M. Chapias sa nomination de Régistrateur et d'officier-Rapporteur.)

Hier, plusieurs électeurs indignés de cette conduite ont protesté par écrit notarié contre la conduite de l'officier-rapporteur, en alléguant toutes les raisons qu'ils ont pour l'ouverture de ces polls et lui ont demandé d'amender sa proclamation ou y ajoutant des polls dans ces trois localités et lui ont exposé que son refus de le faire causerait une exaltation et un mécontentement regrettables. Nous ignorons encore la réponse à ce projet, mais rien n'a été fait pour donner satisfaction à cette réclamation.

Est-ce par de semblables actes que l'on veut inaugurer la confédération dans notre comté et malgré les protestations de bonne foi et d'impartialité de cet officier public, croit-on que l'opinion publique soit assez vicieuse pour faire adopter ces violations de nos droits comme un acte de la providence qui se manifeste dans un moment inespéré, ainsi que le disait publiquement hier, celui au profit duquel il est consommé.

Nous ne devons pas considérer un pareil abus au point de vue de l'esprit de parti, mais bien comme citoyens menacés de se voir enlever leurs droits, leur liberté et leur franchise. Et comme tels, nous ne pouvons permettre que le premier venu, à qui un hasard, une lâcheté ou une servilité a pu faire confier les obligations d'une charge dont dépendent des droits, puisse ignorer le respect qui leur doit.

Et cet officier-rapporteur, avec ses seuls souvenirs ne pourrait-il pas se rappeler que ces listes qui sont en sa possession ont déjà été considérées trois fois par lui comme suffisantes pour faire voter les électeurs de ces trois localités; que de fait, elles ont servi à deux Elections qu'il a faites?

Et croyez-vous qu'en évoquant ces souvenirs, l'opinion publique vous lamera de cette fétidité que est une injure sanglante jetée sciemment à la face de l'un des plus beaux comtés

du pays? Et croyez-vous que les riches habitants de ces paroisses subissent sans mot dire une distinction qui les rendra des parias politiques? Croyez-vous qu'ils consentiront volontiers à se sentir amoindris au milieu de leurs concitoyens, lorsque la prudence, si ce n'est la conscience, eût dû vous inspirer une autre conduite?

Qu'il n'y ait pas eu connivence entre l'officier rapporteur et les partisans de son patron, la chose est possible, mais y croirait-ils? Et lui, votre patron, au lieu de voir la main de la Providence venant à son secours pour le sauver de la défaite, ne devrait-il pas avoir d'autres sentiments plus relevés et plus dignes? Au lieu de se réjouir et d'avoir probablement travaillé pour forcer cette interprétation de la loi, ne devrait-il pas être affligé de voir ceux qui le représentent défranchisés d'un trait de plume? Croirait-il par hasard que son position de ministre de la couronne l'empêche de plaider la cause de tous les électeurs du comté? Il pourrout se plaindre, dites-vous qu'ils soient contents: semblerait-ce le complément de votre pensée.

Je livre ces remarques au public, toutes incorrectes, de style queltes soient, mais en elles, vous trouverez un résumé de la violation de nos droits lequel repose sur la

VERITÉ.

St. Paschal, 20 août 1867.

Comté de Bellechasse.

M. le Rédacteur, Un journal de cette ville, le Canadien, annonçait il y a quelques jours, que M. Rémillard avait fait transporter des boissons fortes, et des provisions dans le comté de Bellechasse pour des fins électorales; je me décidai aussitôt d'aller m'assurer, par moi-même de la vérité ou de la fausseté de ces faits, qui m'auraient indisposé contre lui. Il ne faut pas grand temps pendant les élections, pour apprendre tout ce qui se passe dans chaque paroisse d'un comté même le plus étendu, et voici ce que j'ai appris:

1o. Que ces accusations étaient fausses, 2o. Que M. Casault, et non M. Rémillard, a inondé le comté de boissons fortes, et que dans une paroisse entre autres, il est arrivé, par suite de ces prodigalités de M. Casault, un accident sérieux, et dans d'autres beaucoup de désordres. Voilà les faits dans toute la vérité.

Ne pouvant trop m'expliquer pourquoi le Canadien avait répandu ces bruits mensongers et vantant tant M. Casault, je suis allé aux sources et voici ce que j'ai appris.

1o. Que M. Evanturel, propriétaire et éditeur du Canadien est l'ennemi juré de M. Rémillard. 2o. Que M. Evanturel est en procès avec M. Rémillard depuis trois ou quatre ans pour affaires de succession et que M. Casault est l'avocat de M. Evanturel.

3o. Que M. Evanturel, qui se permet de donner des conseils aux candidats, a perdu deux élections, une dans le comté de Québec et une dans la cité de Québec.

4o. Que désespérant de pouvoir être réélu, il a cru devoir faire le généreux et offrir son comté à son premier ministre qui était bien décidé de s'en emparer bon gré mal gré.

En voilà assez pour expliquer la haine de M. Evanturel et de son journal contre M. Rémillard et la valeur des articles qui peuvent paraître dans ce journal.

Avant de finir, un petit conseil à M. Casault. Depuis son entrée dans la lutte, les discours de M. Casault ne valent que sur une seule et même corde: c'est toujours M. Casault qui veut faire croire aux Electeurs que lui, M. Casault, est un grand homme, que lui M. Casault est un grand avocat, qu'il ne perd jamais ses causes, qu'il a été fait juge etc, etc.

Si M. Casault est si grand homme, qu'il laisse donc à d'autres le soin de le dire—ceci était vrai il ne serait pas obligé de le dire lui-même—mais d'autres nous en informeraient. C'est, je pense, la première fois qu'il est donné à des électeurs d'entendre des platitudes pareilles. A tout prendre, l'idée que M. Casault a donnée de lui dans le comté est loin de lui être favorable et tout le monde se demande comment un homme qui est si mal habillé devant les électeurs peut-être si frauduleux devant les juges, gagner toutes ses causes, etc.

J'ai pris des renseignements de ce sujet et j'ai découvert qu'il était bien loin d'être si coriace comme il veut le faire croire, qu'il perd autant de causes que qu'il en gagne et que les causes dont il garantit le succès: s'il en veut des preuves, je serai en mesure de lui en donner, et des preuves qui seront de nature à lui faire rentrer sa gourme.

Quant à M. Angers, le représentant de M. Casault dans le comté, son nom ne doit pas être une garantie pour nous; nous savons comment nous avons été traités par son père quand il représentait le Grand-Tronc.

Enfin, pourquoi M. Casault ne se présente-t-il pas dans le comté de Montmagny où il avait été élu une fois par six voix de majorité!!

UN ELECTEUR.

Voilà, M. l'ami de la vérité, un échantillon de la science politique de votre patron. Voilà l'homme à qui vous voudriez confier la destinée du pays. Et c'est après avoir entendu de semblables absurdités de la part de M. Marceau, que vous venez, comme ami de la vérité, le présenter au peuple comme un homme qualifié à représenter un comté comme le nôtre! Mais le passé de M. Marceau sans tache!!... mensonge encore!!! car sa destination de maître de poste de St. Henri, en 1862, par le ministère rouge d'alors, et dont il était un des plus chauds partisans, est certes, bien loin de faire honneur à son intégrité et à la régularité qui doit caractériser tout officier public.

Quant aux insinuations mensongères de l'ami de la Vérité contre M. Blanchet, de s'être vendu au parti conservateur, tant de fois réfutées, elles ne seront pas crues, pas plus aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis six ans, et ne feront certainement point perdre à M. Blanchet l'estime et la confiance de ses électeurs.

Quant M. Blanchet s'est rallié au parti conservateur, en 1861, il a publié une adresse donnant les raisons qui l'avaient engagé à faire cette démarche, et ce n'est pas l'appel des électeurs à le juger, et ceux-ci l'ont approuvé en lui confiant le mandat du comté de Lévis, et en l'élevant de nouveau en 1863, comme ils vont le faire encore aujourd'hui. La question est donc jugée par le peuple lui-même, n'en déplaise à M. Marceau.

M. Blanchet s'est présenté franchement comme conservateur, et il a toujours suivi ce parti, qui, après tout, est le seul parti canadien et national. M. Blanchet n'a trompé personne, et n'a pas imité en cela la conduite de M. Marceau et de quelques autres prétendus hommes politiques de sa force et de son espèce, qui trouvent plus commode d'être d'une politique quelconque à une porte d'église, et qui arborent d'autres couleurs à une église voisine, voulant ainsi tromper tout le monde.

La masse des électeurs de Notre Dame de Lévis et du comté que l'ami de la vérité traite de tapageurs et de claqueurs, fera voir à M. Marceau et à son correspondant, qu'elle ne veut pas qu'il soit dit qu'une nullité politique semblable soit chargée de représenter ce beau comté.

M. Marceau, au fond de sa boîte dans laquelle il tient renfermé la confédération et tous les maux que, selon lui, elle doit engendrer, n'a pas même l'espérance, qui se trouvait du moins au fond de celle de Pandore, et pourtant cette espérance, est ce qui, selon l'ami de la vérité, "console le plus le cœur de l'homme." M. Marceau et son correspondant sont destinés tous deux à mourir dans le désespoir... sans la moindre lueur d'espérance... sans le moindre espoir de goûter jamais aux délices de cette coupe parlementaire après laquelle ils soupirent tous deux—comme Tantale qui voyait fuit éternellement de ses lèvres l'eau rafraichissante qui aurait pu éteindre la soif insatiable dont il était dévoré—ô déception! ô douleur!

UN ELECTEUR.

Lévis, 23 août 1867.

FAITS DIVERS.

LORD MONCK.—Son Excellence le Gouverneur-Général est arrivé hier en cette ville, revenant d'une promenade au Saguenay.

CHANGEMENT DE STEAMER.—Le steamer provincial *Napoleon III*, capitaine Gourdeau, remplace le *Lady Head* et laissera son quai, au pied de la rue St. Jacques, pour les ports d'en bas, mardi prochain, le 27 août courant.

ÉCOLE MILITAIRE.—Hier avant-midi, M. Alfred Dandurand, de Québec, a obtenu un certificat de seconde classe à l'école militaire de cette ville, après un examen qui lui fait honneur.

BILL DE MILICE.—Nous lisons dans le *Daily News* de Montréal, d'hier: Nous apprenons qu'un projet de bill de milice, préparé par l'adjutant-général, a été, pendant quelques temps, entre les mains de quelques uns des officiers retirés dans le pays, afin d'obtenir leur opinion sur son mérite. Ce projet n'est, paraît-il, qu'une rube ébauche, mais il contient des conditions qui, s'il est accepté, changeront matériellement la position des volontaires dans toute la Confédération.

DÉPART DE TROUPES.—Il est rumored que le 23 ième régiment des fusiliers écossais et le 4ième bataillon de la brigade des Carabiniers du prince-évoque, actuellement à Montréal, ont reçu ordre de se tenir prêts à partir pour l'Angleterre par les vaisseaux de Sa Majesté *Himalaya* et *Serapis*.

60 et 69ième régiments des carabiniers, actuellement stationnés à Cork et qui arriveront dans les transports *Himalaya* et *Serapis*, actuellement en route pour le Canada et qui arriveront au commencement de septembre. Les invalides et les soldats des autres régiments dont le terme de service est expiré, s'embarqueront aussi à bord de ces vaisseaux.

EXCITATION.—Cet après-midi, un irlandais revenant d'une assemblée électorale, passait dans la rue St. Jean, pas trop ferme sur ses jambes, et décrivant des paraboles capricieuses sur le trottoir. Dans une de ses révolutions, il toucha à M. Watters, le fils de son magasin de M. Watters et se mit à y mettre le désordre. Le commis le mit rudement à la porte. Alors l'enfant de la Verte Érin envoya un coup de pied dans une fenêtre et brisa une vitre évaluée à trente piastres et fut immédiatement arrêté par la police.

DÉSASTRE MARITIME.—On écrit de Saïgon, le 24 août 20 mai 1867: "La colonie européenne n'avait point encore ressenti d'émotion plus pénible que celle que nous avons tous éprouvée en apprenant le terrible accident arrivé le 7 mai à la canonnière le *Casse-Tête*, dans la rivière de Saïgon, un peu en amont du banc de corail.

Ce bâtiment commandé par M. Espagnol, lieutenant du vaisseau, a sombré à la suite de l'explosion de la chaudière, au moment où il clongait le trois-mâts le *Saint-Vincent de Paul*, pour lui donner la remorque.

En Cochinchine, la mort se présente sous bien des aspects différents; elle frappe souvent d'une manière inattendue, mais jamais elle n'avait fait tant de victimes d'un seul coup, et récemment elle avait pu atteindre des personnes plus connues, plus sympathiques et plus aimées de nos marins, de nos soldats et de nos colons.

Des regrets unanimes ont accompagné à leur dernière demeure la vénérable supérieure de l'hôpital, qui, depuis six ans, vivait au milieu de nous et avait su adoucir tant de souffrances; le jeune capitaine de la canonnière, qui avait quatre années de services actifs et brillants dans la station; un employé du télégraphe, qui avait accompli ses trois années de séjour; les marins et les passagers qui ont succombé et qui laissent des familles derrière eux bien des affections et des douleurs."

UN ELECTEUR.

Extrait du rapport du capitaine P. Guérin, commandant le *Saint-Vincent de Paul*.

Commandant, "J'ai l'honneur de vous annoncer que le 7 courant, j'ai demandé la remorque à la canonnière *Casse-Tête*, capitaine Espagnol, lieutenant de vaisseau; ce dernier se mit à ma disposition avec un empressement digne d'éloges. Il fut convenu que le *Casse-Tête* prendrait le *Saint-Vincent de Paul* à la remorque par devant. Pour exécuter ce mouvement, la canonnière passa derrière le *Saint-Vincent*, se disposant à l'éloigner par l'abord; rendue par le travers, le capitaine Espagnol fit stopper un instant, puis continua sa route vers l'avant du navire, mais avec un peu trop d'air, la remorque fut manquée."

"La canonnière recommença une deuxième évolution; rendue pour la seconde fois par le travers de l'abord, deux explosions consécutives la réduisirent en mille pièces; la chaudière fut lancée à deux cents mètres et le *Saint-Vincent* couvert de débris; dans la même minute le *Casse-Tête* sombra, laissant à la surface de l'eau une quantité de débris et de blessés. Quatre des embarcations arrivèrent presque instantanément sur le lieu du sinistre (trois étaient déjà amarrées et le *Casse-Tête* n'était qu'à 150 mètres). On put arracher onze malheureux blessés à une mort certaine, quatre hommes étaient sans blessures; au nombre des premiers se trouvaient deux religieuses."

"Ma baléinière, montée par un officier et six hommes, nous fut immédiatement expédiée; les autres embarcations restèrent à la recherche de ce qui pouvait flotter: on tira un coup de canon toutes les trois minutes; le soir, à neuf heures, on lança trois fusées, précédées chacune d'un coup de canon. L'équipage fut occupé à panser les blessés; les premiers soins donnés, on reconnut que quatorze personnes, dont dix Français, manquaient à l'appel; au nombre de ces derniers, il faut compter avec douleur le brave capitaine du *Casse-Tête*, mort en voulant nous rendre service."

"Les explosions ont eu lieu à une heure et quelques minutes; celle de la machine d'abord, celle des poudres ensuite, cette dernière beaucoup plus terrible que la première.

"A 7 heures, M. Girard, employé du télégraphe de Beaulieu, est mort dans d'horribles souffrances occasionnées par une brûlure générale. Vers 2 heures du matin, arrivait la *Sagaine* portant les secours de Saïgon.

"Je regrette beaucoup, commandant, de n'avoir pu sauver un plus grand nombre de malheureux; le brave capitaine Espagnol, duquel je ne saurais trop faire l'éloge pour l'empressement avec lequel il a voulu nous aider, a été aperçu flottant à la surface, mais il a disparu dans le tourbillon produit par le *Casse-Tête* en sombrant.

"Agréez, etc.

<

Pour le mal de gorge et la Diphtérie, le Pain Killer de Perry Davis est le remède par excellence.

Revue Financière et Commerciale.

BUREAUX DE L'ÉVENEMENT, Samedi, 24 août 1867. Montant payé à la Douane de Québec, vendredi le 23 août, \$24,01.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 10 h. a. m. — L'or est coté à 141 et 1/2 pour cent d'escompte pour le Tor et 27 pour cent d'escompte pour le Tor et 27 pour cent d'escompte pour le papier.

PRIX DES PRODUITS EN GROS.

Échange de Montréal, 23 août 1867. Paris, par quart de 196 lb. — Supérieure extra, \$9.00, nominale; extra, \$8.50, nominale.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

Fonds inactifs et baissant. Or 40 1/2. Coton tranquille. Fleur inactive 10 à 11 1/2 plus basse; recettes 8194 qrs.

IMPORTATIONS À QUÉBEC.

Par le steamer St. Andrew, Capt. E. Scott, de Glasgow — 2 lbs. et 1 ballot, à Hazel & Frères, 1 ballot et 2 à Glover & Fry, 3 caisses à Thibaudan, Thomas & Cie, 22 caisses, 5 balles, à McCall, Sheyn & Cie, 3 balles, 3 caisses, à Tétu & Garnier.

RADBAUX ARRIVÉS À QUÉBEC.

Isaac Cockburn, pin rouge et blanc, anse Bridgewater. Do do, do, do, orme, chène, etc., anse Bridgewater.

GRAND-TRONC.

Rapport Commercial pour la semaine finissant le 3 août 1867. Passagers, fret, malles et divers autres articles, 4,800. Fret et bestiaux, 63,453.

Ventes par le Shérif, — Août.

—Ella-Louis-Alfred Méthot, de Ste. Croix de Lotbinière, et Elle Godin, de Ste. Pierre les Becquets, contre Léonard Gagnon, absent de la province.

LE VAPEUR

NAPOLÉON III,

CAPIT. EUGÈNE GOURDEAU. Laissera le Quai à l'extrémité de la Rue Saint-Jacques.

Mardi, le 27 Août 1867,

A QUATRE heures P. M. Arrêtant à la

POINTE-AUX-PÈRES,

GASPÉ, PASPÉRIAC, DALHOUSIE, MIRAMICHI, NEWCASTLE et SHÉDIAC.

AVIS.

EN conformité d'un ordre du Procureur de la Cour Supérieure, les Parents et les Créanciers du défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, sont avisés de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

PAIN KILLER DE PERRY DAVIS.

Le Pain Killer végétal de Perry Davis tient le premier rang de popularité à la simplicité avec laquelle il agit dans les familles. Les différentes maladies qu'il atténue et qu'il dissipe dans leurs premiers degrés, sont parmi celles qui sont plus particulièrement fatales si on les laisse courir, mais la vertu curative de cette préparation leur enlève tout leur caractère. Sous tous les rapports, le Pain Killer remplit l'idée d'une médecine populaire.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

AVIS.

Le défunt ALISON DAVIE, en son vivant, de Lévis, Marchand, est avisé de se réunir au Bureau du dit Procureur, dans le Palais de Justice, dans la cité de Québec, le 26 courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la succession vacante du dit ALISON DAVIE.

Annonces Nouvelles.

MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE.

M. DESROCHERS a l'honneur d'annoncer qu'il pourra prendre, au 1er septembre prochain, trois ou quatre nouveaux élèves pour le Piano. Il désire aussi attirer l'attention du public sur l'avantage qu'il offre à ses élèves d'assister gratuitement à un Cours de Solfège, qu'il commencera en octobre prochain.

A VENDRE,

A L'ÉTAL No. 5, MARCHÉ FINLAY: 2000 JAMBONS Verts et Fumés, 2000 Epauls vertes et fumées.

LARD en quarts, de toutes sortes, BEURRE.

Québec, 24 août 1867.—E. P. LACOMBE & Cie.

HUILE DE CHARBON DE PARSON.

Yenant d'arriver par le Grand Tronc: 40 Quarts d'Huile de Charbon de Parson No. 1, de la Pennsylvanie.

SARSPAREILLE DE BRISTOL.

CAISSES de Sarspareille de Bristol. A vendre par WILLIAM POSTON.

EAU DE FLORIDE.

CAISSES d'Eau de Floride. A vendre par WILLIAM POSTON.

CIGARES.

ASSORTIMENT Choisi de Cigares de la Havane et d'Allemagne. A vendre par WILLIAM POSTON.

VINAIGRE.

JEANNES de Vinaigre de Triple Force. A vendre par WILLIAM POSTON.

ELECTIONS!!

DIVISION QUÉBEC CENTRE.

AVIS est donné aux ELECTEURS favorables à la CANDIDATURE de

M. G. H. SIMARD,

Qu'un COMITÉ CENTRAL permanent a été organisé, et que tous les SOIRS, à SEPT heures et demie, il y aura une ASSEMBLÉE dans le haut de la Maison occupée par M. MONTMARTRE, Hôtelier, Rue St. Jean, No. 41, Assemblée à laquelle sont invités tous ces mêmes Electeurs.

DIVISION-CENTRE

POUR LA CHAMBRE LOCALE, DOCTEUR HILARION BLANCHET.

LE COMITÉ du DOCTEUR BLANCHET

S'EST réuni au QUAI DE J. LAIRD, CUL-DE-SAC, près du Marché Champlain, le MEILLEUR CHARBON DE FORGE qui ait encore été vendu à QUÉBEC.

CHARBON DE FORGE

QUALITÉ SUPÉRIEURE A VENDRE. IMPORTANT POUR LES FORGERONS DE LA CAMPAGNE.

LES Marchands de la Campagne et les Forgerons

trouveront au QUAI DE J. LAIRD, CUL-DE-SAC, près du Marché Champlain, le MEILLEUR CHARBON DE FORGE qui ait encore été vendu à QUÉBEC.

POUR LES PORTS D'EN BAS.

LE VAPEUR

A LA DOUANE, POINÇONS de Gin de Holland, Caisnes des plus beaux Thés de Souchong, Bottes de Tabac en Flus, 10.

SEL GROS ET FIN.

EN Magasin, Gros Sel de double force, en bon ordre. A vendre par WM. CONVEY.

A LA DOUANE,

POINÇONS de Gin de Holland, Caisnes des plus beaux Thés de Souchong, Bottes de Tabac en Flus, 10.

SEL GROS ET FIN.

EN Magasin, Gros Sel de double force, en bon ordre. A vendre par WM. CONVEY.

SEL DANS LE PORT.

4,000 SACS DE SEL DE LIVERPOOL, du "Galista Haws". A vendre par JOHN ANDERSON & Cie.

RIZ! RIZ!

Reçu par le "Océan" de Calcutta.

50 SACS DE RIZ ARRAGAN,

75 Demi-sacs de do, 50 Poches de do. A vendre par JOHN LEMESURIER & Cie.

GIN DE KEUYPER.

Maintenant en déchargement du Mary Durkee.

50 TIERÇONS de Genève de Keuyper,

200 Caisnes vertes de do. A vendre par JOHN LEMESURIER.

Huile Blanche de Loup-Marin.

Venant d'être reçu: 75 QUARTS d'Huile Blanche de Loup-Marin, 75 Poinçons de do. A vendre par JOHN LEMESURIER & Cie.

Annonces Nouvelles.

Compagnie du Richelieu.

Ligne de la Malle Royale entre QUÉBEC ET MONTREAL.

Le beau vapeur neuf en fer QUÉBEC, CAPT. LABELLE, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON FOUR MONTREAL.

Ce Soir, à Quatre Heures et Demie,

ARRIVANT à BATHUR, TRUIS-RIVIÈRES et SOLEX.

PRIX DU PASSAGE:

CHAMBRE, Repas et lits compris, \$2.00. ENTREPOINT, \$1.00.

Les BILLETS de passage seront vendus au Bureau.

Les CABINES ne sont retenues qu'en prenant les BILLETS de passage au Bureau sur le quai.

Les arrangements de cette ligne sont très-complets, et les avantages offerts aux voyageurs ne peuvent être surpassés.

La compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

On pourra obtenir des informations plus détaillées en s'adressant au Bureau sur le quai Napoléon.

J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, 24 août 1867.

Compagnie du Richelieu.

NOUVELLE LIGNE DE JOUR ENTRE MONTREAL ET QUÉBEC.

Le splendide Vapeur en Acier Bessemer CANADA, CAPT. L. B. VOLIGNY, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTREAL.

Mardis, Jendis et Samedis

Matin, durant la belle saison, à 7 h. A. M., pour Montréal.

Et laissera Montréal tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 7 h. A. M., arrêtant à SOREL et TROIS RIVIÈRES, faisant le trajet le jour et arrivant à Québec vers 6 h. P. M.

Le vapeur CANADA a été construit et meublé spécialement pour les VOYAGES DAGRÉMENT sur le fleuve St. Laurent; sa vitesse, son élégance et sa sûreté ne sont surpassées par aucun autre vapeur en Amérique.

Les Passagers par cette route jouiront de la grande scène historique qui se développe sur les bords du magnifique fleuve St. Laurent.

Première Classe, Déjeuner et Dîner compris, \$3.50.

On peut se procurer des BILLETS au Bureau, sur le quai.

Pour autres informations, s'adresser au Bureau sur le quai Napoléon.

J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, 24 août 1867.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

La rentrée des ÉLÈVES aura lieu le DEUX de Septembre.

MILE-END, PRÈS MONTREAL. Québec, 23 août 1867.

VOYAGE

ACE EAUX SALÉES

LE VAPEUR ADVANCE, CAPITAINE SIMARD, LAISSERA LE QUAI ATKINSON, MERCREDI, le 28 courant, à NEUF heures de A. M., Touchant à

EBOLEMENTS, RIVIÈRE-OUELLE, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI et METIS.

Pour plus amples informations, s'adresser à F. BUREAU, Gérant, Rue St. Jacques, Québec.

SEL GROS ET FIN.

EN Magasin, Gros Sel de double force, en bon ordre. A vendre par WM. CONVEY.

A LA DOUANE,

POINÇONS de Gin de Holland, Caisnes des plus beaux Thés de Souchong, Bottes de Tabac en Flus, 10.

SEL GROS ET FIN.

EN Magasin, Gros Sel de double force, en bon ordre. A vendre par WM. CONVEY.

SEL DANS LE PORT.

4,000 SACS DE SEL DE LIVERPOOL, du "Galista Haws". A vendre par JOHN ANDERSON & Cie.

RIZ! RIZ!

Reçu par le "Océan" de Calcutta.

50 SACS DE RIZ ARRAGAN,

75 Demi-sacs de do, 50 Poches de do. A vendre par JOHN LEMESURIER & Cie.

GIN DE KEUYPER.

Maintenant en déchargement du Mary Durkee.

50 TIERÇONS de Genève de Keuyper,

200 Caisnes vertes de do. A vendre par JOHN LEMESURIER.

Huile Blanche de Loup-Marin.

Venant d'être reçu: 75 QUARTS d'Huile Blanche de Loup-Marin, 75 Poinçons de do. A vendre par JOHN LEMESURIER & Cie.

Annonces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN, PAR CASEY & CIE.

VENTE A L'ENCAN DE MEUBLES ET EFFETS DE MENAGE.

YERA vendu par encan, LUNDI, le 26 courant, à la HALLE CHAMPLAIN, à DIX heures, une quantité de Meubles en Noyer Noir, propriété d'un Monsieur qui va partir et se composant de Sofas pour Salons, Tables de Centre et à jouer avec Cartes, Chaises, Chaises en Crin, Tapis, Miroirs, Tables à Dîner et Armoires en Noyer Noir, Chaises en Roseaux, Porcelaine et Vaiselle, Lampes à à Phosphore de Charbon, Peintures, etc., Poèles doubles de fantaisie, Poèles de Cuisine, Ustensiles de Cuisine, Meubles pour Chambres à Coucher, Matelas et autres Meubles de ménage.

Vente à DIX heures A. M. CASEY & CIE, Encanteurs. Québec, 23 août 1867.

REDUCTION SUR LES MARCHANDISES D'ÉTÉ.

NOUS avons aujourd'hui fait une Grande REDUCTION de MARCHANDISES D'ÉTÉ de

Mousselines Dentées, De Grenadines et autres Etoffes à Robes, Shawls Brochés, Parasols, Bonnets Garnis et non Garnis, Soies et Mantilles, ET

TOUTES LES CRINOLINES. CLOVER & FRY.

Québec 10 août 1867.

ABSINTHE ROYALE ITALIENNE

OU TONICO REALE! DEL DOTTOR F. P. VERRI, Professeur de Chimie à l'Université de PADOUE, ITALIE.

CETTE célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à l'Exposition Nationale de Torino, d'Italie, a celui qui le premier, l'a préparée, et par l'aveu de M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exposition Provinciale du Canada tenue à Montréal en Septembre 1867—est sans contredit le tonique le plus salubre et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans les salons élégants, le demandeur de préférence au Vermouth.

On a fait connaître aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des pots et des annonces éphémériques, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

Offert en vente par les principaux Pharmaciens et Epiciers du Domaine du Canada et des États-Unis.

Vendu par le Propriétaire, A. M. F. GIANELLI, 25, Rue de l'Hôpital, Montréal.

Agent Général à Québec, Z. Fortier, Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur. Québec, 21 août 1867.

GRANDE REDUCTION DANS LES MARCHANDISES SÉCHES!!

LEGER & RINFRET,

No. 4, RUE ST JEAN.

AFIN de faire place pour les IMPORTATIONS d'AUTOMNE, nous avons décidé de donner un

Escompte de 10 pour Cent!!!

500 CRINOLINES ENDOMMAGÉES, à Vendre à Moitié Prix, Chez LEGER & RINFRET, No. 4, Rue St. Jean, Hante-Ville, Québec, 9 juillet 1867.

WAGGONS, VOITURES, ETC.!!

A vendre à vente privée et à bon marché.—Plusieurs Waggonnets ouverts et couverts, Voitures, Voitures de printemps, Voitures pour le foie et Ecosaises, etc. S'adresser de bon heure à CASEY & CIE, Québec, 16 août 1867.

ENSEIGNEMENT.

UN JEUNE HOMME possédant les deux langues UN et muni d'un bon Certificat d'études au Séminaire de Québec, désire donner à domicile des Leçons de Latin, de Français, ou d'Anglais. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 août 1867.

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

Dans l'affaire de E. E. MILLER DÉGUISÉ, Insolvable.

LES créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'ils ont la soussignée a été nommé Syndic officiel de ses biens et effets et ils sont requis de produire devant moi dans l'espace de deux mois de cette date, leurs réclamations assermentées contre les dits biens, spécifiant les sûretés qu'ils possèdent; s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, spécifiant le fait, avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

I. THIBAUDEAU, Syndic. Québec, 31 juillet 1867.

A LOUER.

UN SUPERBE LOGEMENT actuellement en réparation, contenant un Salon, Chambre à Dîner, Sept Chambres à Coucher, Cuisine, Dépense, etc., etc., et sera prêt à être livré sous un mois, situé dans la Côte de la Basse-Ville. S'adresser à A. HAMEL & FRÈRES, Québec, 23 juillet 1867.—lm.

EXCURSIONS AUX ÉTATS-UNIS!

CONNECTIONS ASSURÉES DE MONTREAL A NEW-YORK.

Prix du Billet, aller et retour, \$10.

LAC CHAMPLAIN ET RIVIÈRE HUDSON.

JOURS DU DEPART.

Tous les jours depuis LUNDI, le 2 SEPTEMBRE, jusqu'à LUNDI, le 9 inclusivement. Le Billet de Passage est bon pour le retour jusqu'à MARDI, le 17 SEPTEMBRE inclusivement.

Heure du départ de la Station Bonaventure à 2.30 heures P. M. Pour revenir, les Excursionnistes devront quitter New-York, par le bateau du soir. BILLETS en vente à la Station Bonaventure.

MONTREAL A CHICAGO.

1er Classe, BILLETS de Retour, \$21. 2me " " " " \$15. Dîner à bord du Bateau, 50 cts.; autres repas 40 cts.

Par les vapeurs de la malle jusqu'à Hamilton; de là jusqu'à Chicago par les Chemins de Fer Great Western et Michigan Central.

JOURS DU DEPART.

Tous les jours depuis LUNDI, le 2 SEPTEMBRE jusqu'à LUNDI, le 9 inclusivement. Les billets sont bons pour revenir jusqu'à Lundi, le 7 OCTOBRE, inclusivement.

Heure du départ de la Station Bonaventure à 2.30 heures P. M. Pour revenir, les Excursionnistes devront quitter New-York, par le bateau du soir. BILLETS en vente à la Station Bonaventure.

HUILE DE CHARBON,

Venant d'être reçu directement de la Manufacture.

60 QUARTS d'Huile de Charbon de la Pennsylvanie, No. 1, de Parson.

60 QUARTS d'Huile de Charbon du Canada, Feuille d'Érable, No. 1.

A vendre en gros et en détail chez F. O. VALLERAND, No. 6, côte de la Basse-Ville. Québec, 21 août 1867.

AVIS.

Bureau de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Compagnie des Steamships de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec et Pictou, N. E.

LE STEAMER GASPÉ, CAPITAINE BERNIERE.

Couchettes en Fer et en Cuivre.

GRANDE EXCURSION A LA FAMEUSE RIVIERE SAGUENAY!!!

Murray Bay, Cacouna et Tadoussac.

MAGNET, Le Magnifique Steamer en Fer.

Quincaillerie, Mercerie, Ferronnerie. JOS. BOIVIN, 39, RUE DU PONT, 39.

BIJOUTERIE, HORLOGERIE. HECTOR DROLET.

P. F. RHEAUME, IMPORTATEUR, Coin des Rues du Pont et St. Joseph.

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

NOUVELLE MANUFACTURE DE CHAPEAUX, 54, Rue St. Joseph.

PHARMACIE DE ST. ROCH!! JOHN J. VELDON, CHIMISTE ET PHARMACIEN, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

NOUVELLE MANUFACTURE DE CHAPEAUX, 54, Rue St. Joseph.

M. J. BTE. LALIBERTÉ, VIENT de compléter un assortiment choisi de Chapeaux de toutes formes, grandeurs et qualités.

CORBILLARD DE PREMIERE CLASSE A LOUER. No. 49, RUE ST. VALIER.

NOUVEL ETABLISSEMENT. PIERRE LA FRANCE, 39, RUE ST. JOSEPH, 39.

PHARMACIE DE ST. ROCH!! JOHN J. VELDON, CHIMISTE ET PHARMACIEN, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Changeement de Domicile. No 12, Palais, vis-à-vis le Général Wolfe.

MEDICAL HALL. REÇU PAR LE STEAMER PERUVIAN.

MODES DE PARIS. ROSE DEGARDIN, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville.

DÉMÉNAGEMENT. J. G. DUFF, CHAPELIER, 24, RUE STE. ANGELE, 24.

NOUVEL ETABLISSEMENT. J. E. MARTINEAU, 55, RUE ST. JOSEPH, 55.

Charles T. Coté & Cie, MARCHANDS A COMMISSION, 64 RUE ST. PIERRE, 64, BASSE-VILLE.

APOTHECAIRERIE PALAIS, MARCHÉ SAINT-PAUL.

NOUVELLE SOCIÉTÉ FORMÉE. J. FUCHS & CIE, No. 41, RUE ST. JEAN, No. 41.

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS.

Gustave R. Fabre, FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE.

PHARMACIE NOTRE-DAME DE LEVIS. Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Levis et dans les Paroisses environnantes.

A TRES-BAS PRIX, AU No. 37, Rue de la Couronne, No. 37. L. J. PELLETIER.

NOUVELLE MANUFACTURE DE CHAPEAUX, 94, Rue La Fabrique, Haute-Ville.

H. GAGNON, IMPORTATEUR, No 77, Rue St. Joseph, vis-à-vis le Couvent, ST. ROCH, QUEBEC.

CAISSES D'HUILE DE CASTOR. W. POSTON, 13, RUE ST. JOSEPH, 13.